



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Attachés de défense en Arménie et en Azerbaïdjan

Question écrite n° 35119

Texte de la question

Mme Laetitia Saint-Paul appelle l'attention de Mme la ministre des armées sur l'opportunité de l'installation de missions de défense permanentes au sein des ambassades de France en Arménie et en Azerbaïdjan. Alors que le conflit entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie a officiellement pris fin suite à l'annonce de la cessation des hostilités le 9 novembre 2020 au soir, la France reste mobilisée. Co-présidente du groupe de Minsk, l'ensemble de ses canaux sont mis à profit afin de garantir l'application de ce cessez-le-feu, l'arrêt durable des combats, le respect des intérêts des arméniens et la protection des civils. À ce titre, les services du ministère des armées sont mobilisés sur le volet militaire. Cependant, à ce jour, les deux officiers chargés de suivre la situation en Arménie et en Azerbaïdjan ont été spécialement adjoints auprès de la mission de défense en Géorgie. La nomination d'attachés militaires résidents au sein des ambassades françaises serait bénéfique à plusieurs titres. Elle permettrait une meilleure coopération militaire avec les autorités, une coopération étroite entre les trois missions de défense de la région concernant le suivi de l'application du cessez-le-feu et enfin une meilleure coordination des réseaux militaires et de défense français dans la zone. Elle l'interroge donc sur les mesures qu'elle compte prendre afin de renforcer la position française dans la région et nourrir sa participation à la résolution pérenne du conflit.

Texte de la réponse

La France continue de porter une extrême attention à sa relation de défense avec l'Arménie et l'Azerbaïdjan dans le contexte de la crise du Haut-Karabagh, en prenant en compte son positionnement comme coprésidente du Groupe de Minsk. La coopération bilatérale de défense avec Bakou et Erevan s'articule actuellement autour de : (1) l'enseignement du français (pour l'Arménie, au sein notamment de la Peace Keeping Brigade depuis 2018), (2) la formation des officiers au sein de l'École spéciale militaire, de l'École d'état-major, de l'École d'infanterie et de l'École de Guerre (lorsque nos partenaires sont en mesure d'honorer les places proposées), et (3) de missions d'expertise (lutte contre les engins explosifs improvisés (EEI), syndrome post-traumatique et santé mentale, cyberdéfense). Un plan de coopération est signé chaque année avec les deux pays et des réunions d'état-major sont organisées. Le suivi de notre relation de défense avec l'Arménie et l'Azerbaïdjan est actuellement assuré par notre mission de défense située à Tbilissi, en Géorgie. Ce dispositif est adapté au niveau de notre coopération avec chacun de ces pays et permet de les traiter de manière équilibrée.

Données clés

Auteur : [Mme Laetitia Saint-Paul](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35119

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 décembre 2020](#), page 9351

Réponse publiée au JO le : [7 septembre 2021](#), page 6648